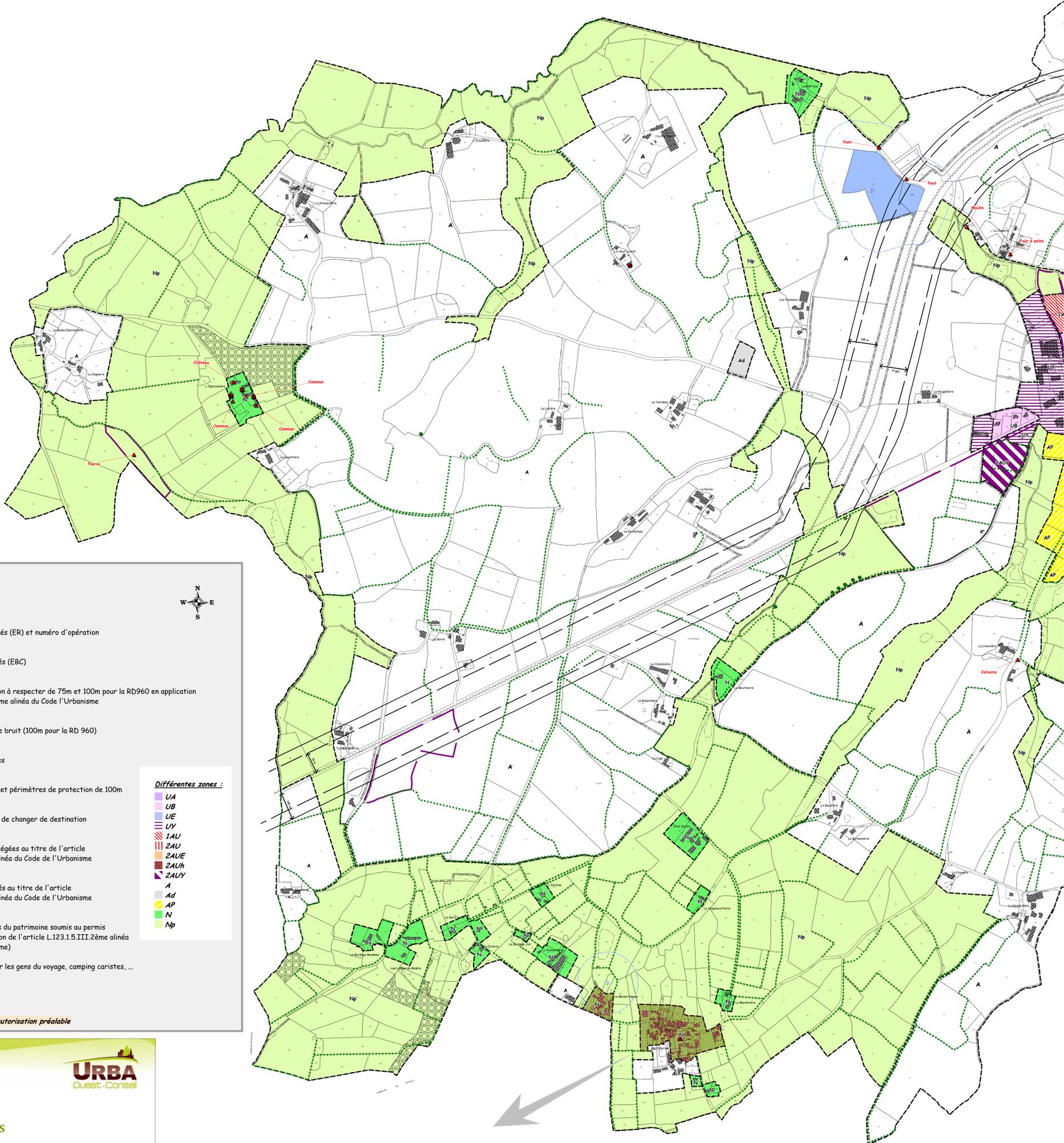


Liste des emplacements réservés :

Numéro	Opération	Destinataire	Surface
1	Création d'un accès	Commune	689 m ²
2	Création d'un accès	Commune	540 m ²
4	Elargissement de voie	Commune	326 m ²



Légende :

- Limite de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Recul de l'urbanisation à respecter de 75m et 100m pour la RD960 en application de l'article L.111.1.4ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Bande affectée par le bruit (100m pour la RD 960)
- Entités archéologiques
- Stations d'épuration et périmètres de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Arbres isolés protégés au titre de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Halte de passage pour les gens du voyage, camping caristes, ...

Différentes zones :

- UA
- UB
- UE
- UY
- IAU
- ZAU
- ZAUH
- ZAUU
- ZAUV
- A
- Ad
- AP
- N
- Np

Les clôtures sont soumises à autorisation préalable

DÉPARTEMENT DU
MAINE ET LOIRE
COMMUNE DE VEZIENS

P L U

MODIFICATION N°1

Planche 1

Planche 2

PLANS DE ZONAGE - LA COMMUNE - P1/2

Elaboration du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 17/06/2011

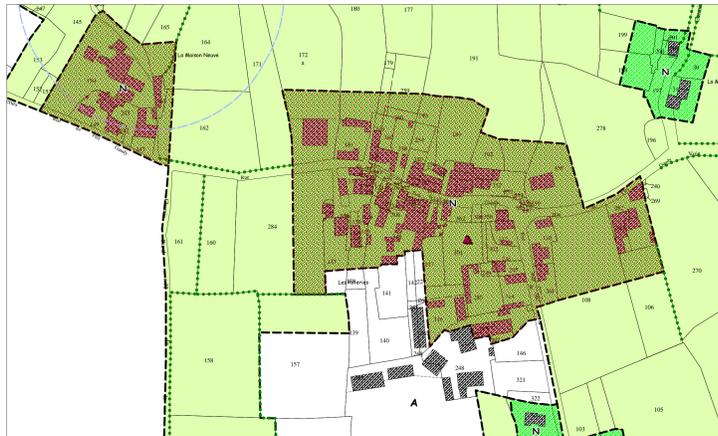
Modification n°1 :
Enquête publique du 10/06/2014 au 11/07/2014 inclus
Modification n°1 approuvée le

Pièce
N° 5

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du

Le Maire

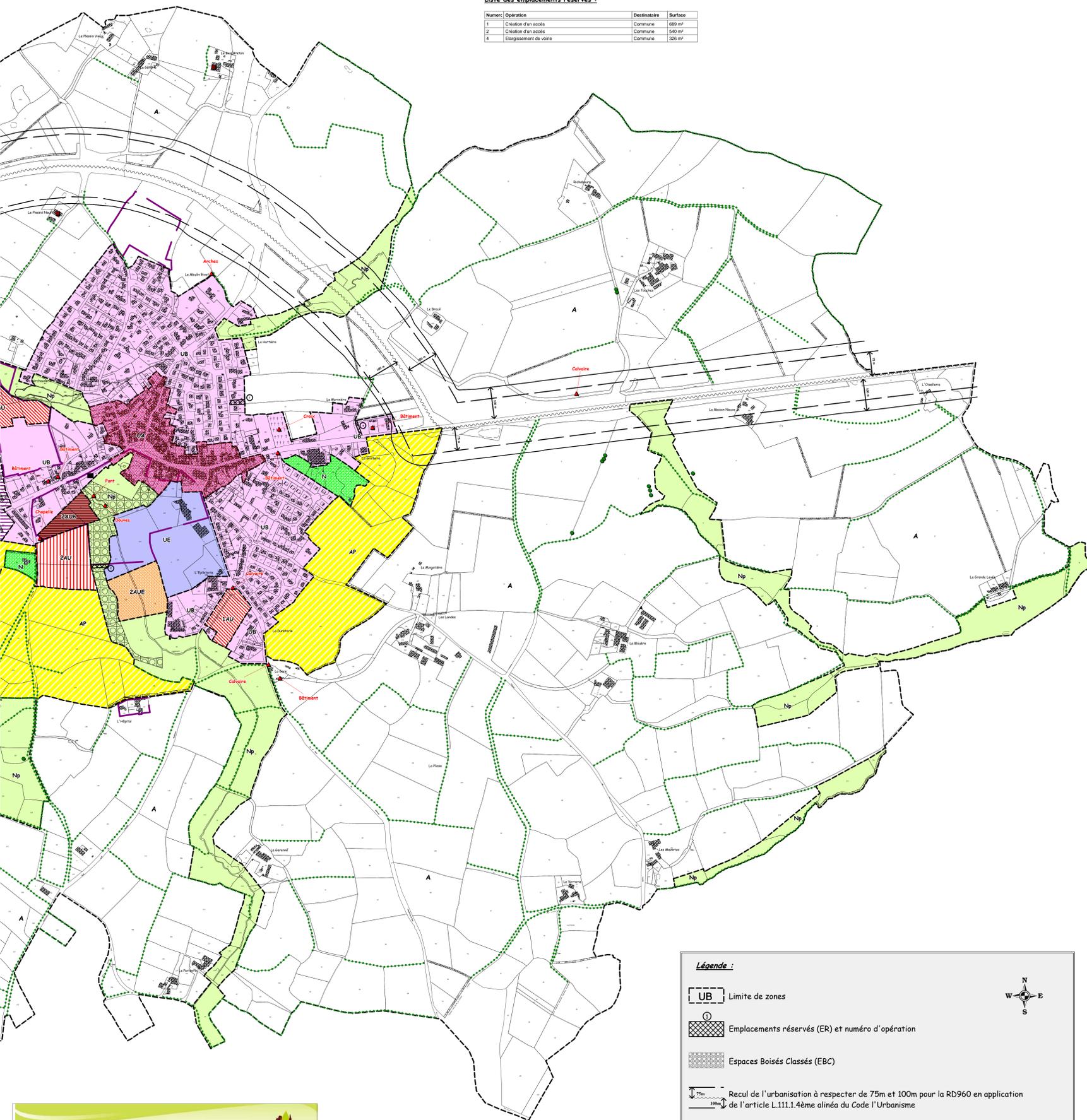
Echelle : 1/5000ème



ZOOM SUR LE SECTEUR DES POTERIES (1/2000ÈME)

Liste des emplacements réservés :

Numero	Opération	Destinataire	Surface
1	Création d'un accès	Commune	689 m²
2	Création d'un accès	Commune	540 m²
4	Elargissement de voirie	Commune	326 m²



Légende :

- Limite de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Recul de l'urbanisation à respecter de 75m et 100m pour la RD960 en application de l'article L.111.1.4ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Bande affectée par le bruit (100m pour la RD 960)
- Entités archéologiques
- Stations d'épuration et périmètres de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Arbres isolés protégés au titre de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.III.2ème alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Halte de passage pour les gens du voyage, camping caristes, ...

Différentes zones :

- UA
- UB
- UE
- UY
- 1AU
- 2AU
- 2AUE
- 2AUh
- 2AUy
- A
- Ad
- AP
- N
- Np

Les clôtures sont soumises à autorisation préalable

URBA
Ouest-Conséil

DÉPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE
COMMUNE DE VEZINS

PLU

Planche 1

Planche 2

MODIFICATION N°1

PLANS DE ZONAGE - LA COMMUNE - P2/2

Elaboration du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 17/06/2011

Modification n°1 :
Enquête publique du 10/06/2014 au 11/07/2014 inclus
Modification n°1 approuvée le

Pièce N° 5

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire

Echelle : 1/5000ème